Envoyé en préfecture le 31/01/2026
Reçu en préfecture le 31/01/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260128-03_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – 56630

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2026

Délibération n° 03/2026

Objet : Convention avec l'Association Golf Nature Langonnet

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 14
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 28 janvier, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de Madame Françoise GUILLERM.

Date de convocation du Conseil municipal : le 20 janvier deux mille vingt-six.

Présents : Françoise GUILLERM, Yvon LE BOURHIS, Philippe MAINGUY, Marie-Françoise HUGOT-LE GUELLEC, Gaël BOËDEC, Maurice COZIC, Glenna COUTELLER, Christophe LE MERLEC, Joëlle POULICHET, Daniel LE JOLY, Martine LE GREN-CIBRARIO, Séverine JAOUEN, Sabine MARANGONI, Marion LE JORT.

Représentés : Karine LE COURANT (pouvoir Françoise GUILLERM)

Séverine JAOUEN a été désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire expose :

L'association Golf Nature Langonnet s'est développée ces dernières années autour du stade et de l'ancien camping. Pour son fonctionnement au quotidien ou lors de l'organisation de ses évènements sportifs, l'association utilise des locaux et des installations municipales.

Aussi, il est proposé au conseil municipal une convention de mise à disposition des équipements sportifs et locaux de la commune (Annexe), afin que les rôles, droits et devoirs de chacun puissent être précisés.

Conformément à l'article L2125-1-2 du CG3P, l'occupation des lieux est consentie à titre gratuit pour l'association de loi 1901, sans but lucratif.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de :
- Valider la proposition de convention,
- Autoriser la maire à signer la convention et ses éventuels avenants.

Pour copie conforme, la Maire,

Françoise GUILLERM

MAIRIE DE LANGONNET